

Département de l'économie, de la sécurité et de la culture

Service de la culture Office du patrimoine et de l'archéologie Section Conservation du patrimoine

# Collège de la Gouvernière, note historique

N° de commune et de bâtiment: 10-98

Adresse: Lignières, Vy-d'Enty 2-4

Date:26 février 2024Historienne:Claire Piguet

**Type et objet d'intervention:** Informations historiques, en lien avec l'évaluation

patrimoniale du bâtiment et de l'organisation d'un MEP

**Intervention demandée par:** Commune de Lignières

En 2006, l'ouvrage traitant de l'histoire du village consacre un chapitre au nouveau collège de la Gouvernière ; Yannick Fleury, Timothée Léchot et Fabrice de Montmollin résument bien le contexte dans lequel s'est déroulée la construction : période de mutation socio-économique avec la remise en question de la tradition exclusivement agricole du village, fragilité des finances communales, volonté de relance économique et de développement urbanistique du village, notamment. Il va sans dire que de tels défis suscitent des résistances auprès de la population et provoquent de vives discussions, ainsi que des tensions au sein du Conseil général<sup>1</sup>. Les auteurs ne s'étendent par contre ni sur le processus qui a conduit à la construction, ni sur des questions comme la définition du programme architectural ou la désignation de l'architecte<sup>2</sup>. Au terme d'une longue et tortueuse maturation, la construction du centre scolaire polyvalent constitue la dernière opération d'une série de grands investissements en matière d'infrastructures entrepris par la Commune durant les Trente Glorieuses.

### D'une école « modèle » à des infrastructures désuètes

Depuis 1835-1837, le village de Lignières dispose d'un bâtiment d'école qui rassemble les écoliers de l'ensemble de la commune et qui compte parmi les premiers bâtiments exclusivement consacré à un usage scolaire dans la Principauté de Neuchâtel<sup>3</sup>. Au début du 20<sup>e</sup> siècle, l'école villageoise est complété d'une construction à la Combe-du-Sapin (1909-1910) offrant aux enfants « de la montagne » une école de proximité<sup>4</sup>.

Durant un demi-siècle, les autorités multiplient ensuite les solutions de fortune pour répondre aux exigences scolaires du 20<sup>e</sup> siècle, à l'images de rénovations ponctuelles des bâtiments, de l'aménagement d'une halle de gymnastique et de l'école ménagère dans l'ancienne chapelle

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Lignières, 2006, p. 181-184.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Les archives de la Commission scolaires ne sont *a priori* pas conservées aux archives communales et les procès-verbaux du Conseil général des années 1967-1975 sont introuvables.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Actuelle Maison de commune, place du Régent 1. Le bâtiment est construit en 1835-1837 sur les plans de l'intendant des bâtiments de l'Etat, Édouard de Sandoz-Rosière. MAH II, 1963, p. 198 et OPAN, RACN fiche n°10-76.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> La Combe-du-Sapin. Réalisé par l'architecte Eugène Yonner, cette petite école de montagne est l'une des dernières à avoir été édifiée dans le Jura neuchâtelois. OPAN, RACN fiche n°10-104.

indépendante (1944-1946)<sup>5</sup>, de l'utilisation temporaire des infrastructures sportives du village de Nods et de la délégation de son jardin d'enfants à l'établissement des Pipolets (1972 à 1990)<sup>6</sup>.

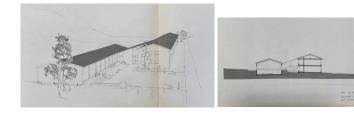
## « Une nouvelle école à Lignières ? On y pense depuis 1968. »7

#### Construire ou restaurer?

Au cours des années 1960, les infrastructures scolaires du village sont jugées vétustes. Elles ne répondent plus aux normes du moment, mais surtout, elles n'offrent ni le préau, ni les salles spécialisées – gymnastique, activités manuelles, musique, etc. – nécessaires à l'enseignement et à la pédagogie de l'après-guerre ; la proximité de la route rend par ailleurs la sécurité des jeunes écoliers difficile à assurer avec la croissance du trafic automobile. Dès 1968, les autorités communales cherchent une solution à ces problèmes et, parmi celles envisagées, figure le changement d'emplacement et la construction d'un nouveau bâtiment d'école<sup>8</sup>.

#### Projets des années 1968-69

Les archives communales conservent quelques dossiers illustrant tout ou partie des propositions soumises aux autorités par des bureaux d'architecture de la région. Une étude plus approfondie permettrait de déterminer le contexte exact de cette première phase de réflexion, le rôle respectif de la Commission scolaire et des autorités communales, de même que le budget (ou l'absence de budget) consacré à ces travaux préliminaires. En 1969, l'architecte Jean-Pierre Nagel indique en effet au Conseil communal qu'il renonce volontiers aux honoraires des travaux préliminaires s'il obtient la construction<sup>9</sup>; l'architecte profite également de son courrier pour rappeler que tout travail mérite salaire!







Deuxième projet du bureau d'architecture J-F. Cordey, H. Currel et P. Hirt (1969) (AC-Lignières)<sup>10</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Fin-de-Forel 8. Cette construction rurale antérieure au milieu du 19° siècle a connu de nombreuses affectations parmi lesquelles une utilisation en tant que chapelle indépendante et cure de 1875-77 à 1944, avant d'être transformée en halle de gymnastique et école ménagère par Fernand Decker en 1944-46, puis en atelier de mécanique au cours des années 1970. OPAN RACN, fiche n°10-124.

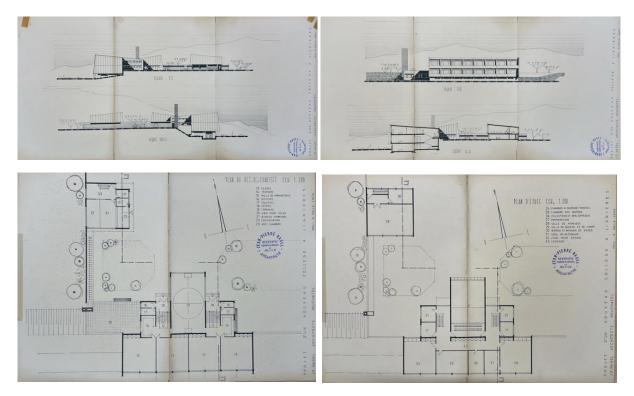
<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Chemin des Broues 1. L'institution s'installe dans les anciens locaux de la Ligue contre la tuberculose en 1968, un bâtiment complété par une extension de l'architecte Claude Rollier en 1972. L'institution des Pipolets cesse son activité en juillet 1990. AC-Lignières, rapport du Conseil communal au Conseil général, 15 juin 1990.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> « Le législatif de Lignières donnera-t-il le feu vert pour la construction d'une école ? », Feuille d'avis de Neuchâtel-L'Express (FAN-L'Express), 3 novembre 1975.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> « Le législatif de Lignières donnera-t-il le feu vert pour la construction d'une école ? », *FAN-L'Express*, 3 novembre 1975. AC-Lignières, rapport du Conseil communal au Conseil général, 1<sup>er</sup> décembre 1976.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> L'architecte obtiendra gain de cause et sera payé peu après. AC-Lignières, carton « Gouvernière 1977-79 », lettre de Jean-Pierre Nagel au Conseil communal, 15 janvier 1969.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Il faudrait vérifier s'il existe un premier projet dans les archives communales. AC-Lignières, carton « Gouvernière 1977-79 », copie de la lettre du Conseil communal au bureau d'architecture Cordey, Currel et Hirt, 21 janvier 1969. Nous retrouverons ces architectes au sein du bureau Atelier 2000, aux côté de Jean-Jacques Aissa.



Projet de l'architecte Jean-Pierre Nagel (1969) (AC-Lignières).

### « Le projet d'une nouvelle école de Lignières se réalisera-t-il ? » 11

De 1969 à 1974, la construction d'une nouvelle école peine à se concrétiser, la Commune se voyant refuser une aide cantonale en raison du nombre d'ouvrages communaux déjà soutenus financièrement par l'État<sup>12</sup>. En désespoir de cause, les autorités envisagent de rénover de l'ancien collège, avant de juger cette alternative trop onéreuse et de l'abandonner.

Lors de sa séance du 24 mai 1974, le Conseil général décide de reprendre l'étude de la construction, mais aucune vue d'ensemble ou planification sérieuse du projet ne transparaissent des rares documents conservés<sup>13</sup>. Qu'il s'agisse du choix d'un emplacement, de la définition du programme architectural, de la mise au concours du bâtiment ou de la réalisation d'un chauffage à distance d'un nouveau type, les différentes facettes du projet sont à priori examinées sans que des liens ne soient établies entre elles.

La Commission scolaire est vraisemblablement à l'origine de la volonté de renouvellement des infrastructures scolaires, de l'évaluation des besoins et du premier programme de locaux, mais comme ses procès-verbaux ont disparu, il est impossible de retracer ce processus et de confronter les aspirations initiales avec le résultat final. Les attentes envers les architectes, de même que leur cahier des charges aux différentes phases du projet restent dès lors mystérieux.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> « Lignières : se réalisera-t-elle ? », FAN-L'Express, 17 novembre 1975.

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> En quelques années, les autorités communales ont en effet entrepris d'importants travaux d'équipement : épuration des eaux, forage, amélioration du réseau d'alimentation des eaux, installation d'un centre de camping-caravaning, piscine, centre automobile, etc. Certains d'entre eux ont bénéficié de soutiens financiers cantonaux.

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Voir note 2. Littoral neuchâtelois, 24 mai 1974. AC-Lignières, lettre de l'Atelier 2000 au Conseil communal, 4 juin 1974.

### Désignation de l'architecte

« Trois architectes ont participé à un concours, le projet de M. Weber a été choisi à la suite de plusieurs séances qui ont eu lieu entre le Conseil communal et les commissions scolaires et d'urbanisme. »<sup>14</sup>

La sélection de l'architecte procède ainsi d'un concours restreint qui peine à porter son nom. Trois bureaux d'architecture sont en effet mis en concurrence par les autorités dans des conditions mal définies (absence de publication du programme et des résultats, délais très courts, absence de défraiements). Les bureaux retenus sont des professionnels connus des autorités : Édouard Weber, Jean Lenzen et l'Atelier 2000<sup>15</sup>, des architectes qui ont déjà réalisé des projets sur le territoire communal et/ou ont fait des offres spontanées<sup>16</sup>. De son côté et pour une raison qui nous échappe, l'architecte Jean-Pierre Nagel ne participe pas à la compétition, bien qu'il ait effectué différentes études préliminaires pour le compte de la Commune.

Le 30 septembre 1974, le groupe de travail mentionné plus haut examine les projets avec l'aide de l'architecte Jürg Sündhoff<sup>17</sup>. Le projet de Jean Lenzen est rapidement jugé trop ambitieux, ne laissant que deux dossiers en lice<sup>18</sup>. Les trois concurrents sont néanmoins auditionnés le 5 octobre 1974 et c'est à huit voix contre deux, qu'Édouard Weber remporte le concours, sans que le groupe de travail ne s'étende sur les raisons de son choix (parti architectural, qualités du projet, défauts à corriger, etc.).

Le 28 octobre 1974, un courrier remercie les concurrents malheureux « *d'avoir accepté de nous établir un dossier gratuitement* »<sup>19</sup>.

Il semblerait toutefois qu'Édouard Weber ait proposé que « la Commune verse à chacun de ses collègues qui ont participé au concours un montant s'élevant à Fr. 3'000.-. [Les autorités trouvent] cette proposition étonnante dans la mesure où tous les participants au concours s'étaient engagés à le faire gratuitement ; le Président affirme avoir compris lors de l'entretien téléphonique qu'il a eu avec M. Weber, que c'est ce dernier qui dédommagerait ses collègues si le mandat lui est confié. »<sup>20</sup> Le lauréat s'est-il exécuté ? Les candidats malheureux ont-ils été défrayés ? Aucun document ne nous permet de connaître la fin de cet épisode.

À l'exception du dossier envoyé par Jean Lenzen, les archives communales ont conservé les projets de concours ; nous présentons les planches retrouvées sans autre commentaire de notre part.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> AC-Lignières, rapport du Conseil communal au Conseil général, 1<sup>er</sup> décembre 1976.

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> L'Atelier 2000 réunit les architectes Jean-Jacques Aiassa, Jean-François Cordey, H. Cuérel et Pierre Hirt, parmi lesquels trois d'entre eux sont les auteurs de deux études en 1967-69.

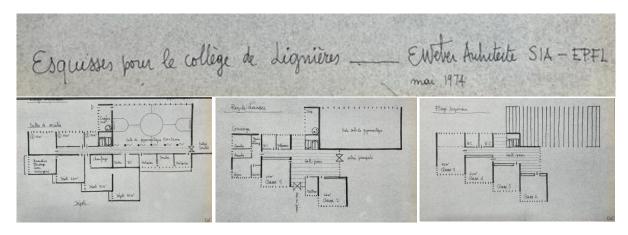
<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> AC-Lignières, carton « 1974 », lettre de Jean Lenzen au Conseil communal, 16 mai 1974 et lettre de l'Atelier 2000 au Conseil communal, 4 juin 1974.

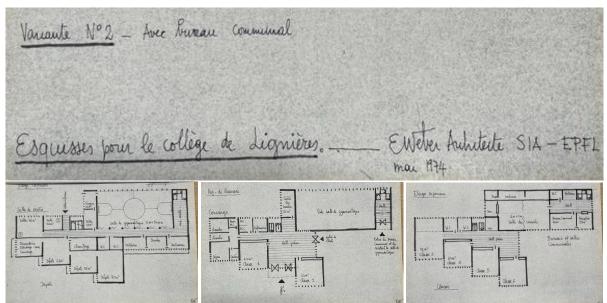
<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> AC-Lignières, carton « Gouvernière 1977-79 », procès-verbal de la séance d'examen des projets et des maquettes, 30 septembre 1974. Les participants sont : Conseil communal, Commission d'urbanisme, Mme Chiffelle (présidente de la Commission scolaire) et Jörg Sündhoff, architecte.

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> Selon le rapport cité plus haut, Jean Lenzen utilisait près de 1000 m² de plus que prévu et multipliait les toits, des affirmations impossibles à vérifier en l'absence du dossier de plans dans les archives communales.

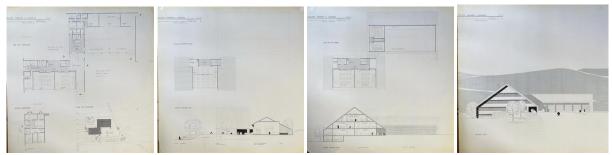
<sup>19</sup> AC-Lignières, carton « Gouvernière 1977-79 », copie de la lettre à Jean Lenzen et de celle à Pierre Hirt, 28 octobre 1974.

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> AC-Lignière, carton « PV CC 1970-78 », procès-verbal du Conseil communal, 14 octobre 1974.





Esquisses préparatoires, Édouard Weber (mai 1974) (AC-Lignières).



Projet Édouard Weber (septembre 1974) (AC-Lignières).



Projet Atelier 2000 (1974) (AC-Lignières).

#### Qui est Édouard Weber?

Originaire de Zurich et Vevey, Édouard Weber naît à Lausanne le 21 janvier 1932. Après une formation « technique » à Genève, il obtient son diplôme d'architecte à l'École polytechnique de Lausanne (EPUL) et d'urbaniste à l'Université du Michigan (USA). Il complète ensuite ses études par des stages à Paris, Bâle et Rio de Janeiro, avant de s'établir à Neuchâtel en 1963. Il travaille et/ou collabore avec les bureaux de Robert-André Meystre et de Robert Monnier, jusqu'à ce qu'il se mette à son compte en 1967. Il est membre d'associations professionnelles, telles que la SIA et la FAS, mais également d'autres groupement comme la Société des peintres, sculpteurs et architectes suisses (SPSAS) et l'équipe rédactionnelle de la revue *Habitation*. Il décède le 3 juillet 1990, à l'âge de 78 ans. Un fonds à son nom existe aux Archives de la construction moderne à l'EPFL, mais l'examen de ces documents sort du cadre d'une note historique<sup>21</sup>.

La pratique d'Édouard Weber allie constructions privées et collectives, transformations de bâtiments, concours d'architecture et projets d'urbanisme. Parmi les réalisations majeures de son bureau, on peut citer, en ville de Neuchâtel, l'église Saint-Nicolas (1969), les villas mitoyennes de Maujobia (1980) et la Cité du Prince, un ensemble d'habitat groupé en terrasse (1991)<sup>22</sup>. Fort de plusieurs chantiers de transformation de musée, l'architecte se forge une solide réputation dans ce domaine: installation du Musée d'histoire naturelle dans une ancienne école (1977-1987), construction de l'hexagone du Musée d'ethnographie (1981-86), tous deux à Neuchâtel, et aménagement de la Maison d'ailleurs dans l'ancienne prison d'Yverdon (1988), par exemple<sup>23</sup>.

Au moment où il se voit confier le projet de construction du collège de la Gouvernière, Édouard Weber est un architecte en milieu de carrière, bien connu des autorités communales de Lignières<sup>24</sup>.

### Retour « sur cette affaire, car elle n'a pas fini de faire couler de l'encre ... »25

Œuvrant comme urbaniste-conseil de la Commune depuis la fin des années 1960, Édouard Weber est chargé d'étudier la question de l'emplacement du futur collège à plusieurs reprises (1970 et 1972)<sup>26</sup>. Les documents laissent transparaître une préférence des autorités pour les terrains communaux, sans exclure l'éventualité d'un achat si les spécificités de la construction scolaire, comme la nature du terrain ou l'accès, l'exigent. Les expertises ne sont pas suivies de décision et les discussions s'enlisent jusqu'à la reprise de l'étude de la nouvelle construction en 1974.

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> Édouard Weber n'a malheureusement pas fait l'objet de nombreux hommages ou notices nécrologies dans les revues professionnelles ou dans les médias régionaux. Présentation de l'équipe rédactionnelle, *Habitation*, vol. 60, 1987, p. 4. Vincent Mangeat, « In memoriam Édouard Weber », *Bulletin technique de la Suisse romande*, vol. 135, 2009, p. 30-31.

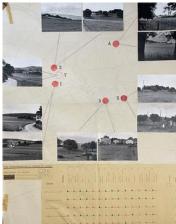
<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> Neuchâtel, Église Saint-Nicolas, rue des Valangines 97-99 ; villas de Maujobia, chemin de Maujobia 119-125 ; Cité du Prince, rue Jehanne de Hochberg 18-22 et Petit-Pontarlier 7a.

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> Architecture suisse, n°82, mai 1988 (Musée d'ethnographie) et n°84, octobre 1988 (Terreaux Nord).

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> « L'aménagement du territoire de la commune de Lignières », La Feuille d'avis de Neuchâtel, 23 mai 1970.

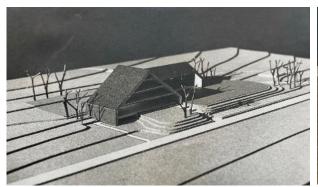
<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> « Nouveau collège et salle de gymnastique à Lignières : non du législatif », FAN-L'Express, 21 novembre 1975.

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> AC-Lignières, carton « Gouvernière 1977-79 », lettres d'Édouard Weber au Conseil communal, 3 juillet 1970 et 13 janvier 1972.



Plan d'aménagement de la Commune de Lignières, emplacement du collège, Architecture + Urbanisme Edouard Weber, juillet 1970, échelle 1 :2000 (AC-Lignières).

Alors que l'emplacement n'est pas encore déterminé, l'élaboration architecturale du nouveau bâtiment progresse rapidement à peine le « concours » achevé, puisqu'Édouard Weber remet à la Commune un avant-projet modifié le 17 octobre 1974 déjà. Cette nouvelle version intègre des modifications du projet demandées par les autorités, sans éveiller de crainte sur les implications financières qu'une telle augmentation du volume de la construction peut entraîner<sup>27</sup>.





Photographies de la maquette du projet d'Édouard Weber, janvier 1975 (AC-Lignières).

En janvier 1975, l'architecte fournit une maquette qui doit servir de support à une information publique<sup>28</sup>. En effet, le principe de la construction d'une nouvelle école n'est toujours pas acquis, la récession économique provoqué par le choc pétrolier de 1973, la hantise d'une hausse du taux d'imposition communal et des querelles sur l'emplacement du nouveau bâtiment s'étant invitées dans les débats. Le Conseil général et les habitants du village sont plus divisés que jamais, une partie de la population souhaitant la rénovation de l'ancien collège et l'édification d'une salle de gymnastique, alors que l'autre préfère la construction d'un centre scolaire polyvalent<sup>29</sup>.

Initiative et contre-projet se succèdent pour être départagées par les urnes le 8 et 9 mai 1976.

« De ce curieux vote, il ressort quand même que la grande majorité des électeurs sont favorables à la construction d'un nouveau collège, mais qu'ils n'ont pas réussi à se mettre d'accord quant à l'emplacement sur lequel il devra être construit.  $^{30}$ 

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> AC-Lignières, carton « 1974 », lettre d'Édouard Weber au Conseil communal, 17 octobre 1974.

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> AC-Lignières, carton « Gouvernière 1977-79 », lettre d'Édouard Weber au Conseil communal, 20 janvier 1975.

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> Le législatif refuse le crédit de construction d'une nouvelle école le 19 novembre 1975, proposant de reprendre l'étude de la rénovation de l'ancien collège et de se borner à l'édification d'une salle de gymnastique. « Nouveau collège et salle de gymnastique à Lignières : non du législatif », *FAN-L'Express*, 21 novembre 1975.

<sup>30 «</sup> Lignières, Votation pour le nouveau collège », L'Impartial, 10 mai 1976.

Une fois ces décisions prises, la situation se décante : le terrain de la Gouvernière est acheté en début d'été et un crédit de construction 1.8 millions accepté par le Conseil général le 14 décembre 1976<sup>31</sup>. Après avoir longtemps rechigné à subventionner le projet, les autorités cantonales finissent par débloquer un double soutien de l'Etat et de la Confédération, évitant ainsi la hausse des impôts communaux redoutée par la population<sup>32</sup>.

#### Chantier

Le 14 décembre 1976, une Commission de construction du nouveau collège primaire prend le relai du Conseil communal et suit de très près le chantier.

« Dans sa séance du 14 décembre 1976, le Conseil général de Lignières décide la constitution d'une Commission de construction du nouveau collège primaire ; elle sera consultative et composée de 3 membres. Elle devra travailler en étroite collaboration avec le bureau d'architecture Ed. Weber et l'exécutif. Elle présidée par le chef du Service des bâtiments, le conseiller communal Robert Krieg. [Sont nommés : Claude-Alain Bonjour et André Rieder] »<sup>33</sup>

Les procès-verbaux de ladite commission retracent les décisions prises durant les vingt-six séances de son mandat, ainsi que les discussions qui ont amené aux principaux choix constructifs, techniques ou organisationnels<sup>34</sup>.

Le chantier est rondement mené, puisque la première « pierre » est posée le 12 juillet 1977, que les enseignants et les écoliers prennent possession de leurs nouveaux locaux lors de la rentrée d'août 1978 et que l'inauguration est célébrée les 6 et 7 octobre 1978. Il est toutefois important de tempérer cette apparente efficacité et relever le manque de cohérence avec lequel sont prises certaines décisions pour comprendre ensuite la crise qui accompagnera la reddition des comptes.

Le 26 mai 1977, le montant des soumissions s'élève à 2.19 millions sans que les autorités ne jugent nécessaire le vote d'un crédit complémentaire. De façon à réduire les coûts, des dépenses jugées « somptuaires » sont alors supprimées, à l'image de « la peinture des salle de classes, [des] crépis intérieurs des halls » ou d'éléments architecturaux comme le sas de liaison entre les deux bâtiments<sup>35</sup>.

Cette décision explique également l'absence d'œuvre d'art dans le bâtiment, alors que l'intégration d'aménagements artistiques constitue une pratique courante de l'architecture des Trente Glorieuses pour tempérer l'austérité des formes et des matériaux d'une part et pour soutenir la création artistique régionale d'autre part<sup>36</sup>.

En parallèle, les autorités se lancent dans un projet novateur de chauffage à distance devant desservir l'ancien et le nouveau collège, le temple et le vieux battoir. Le crédit voté le 30 mars 1977 se révèlera

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup> En avril 1976, le Conseil communal sollicite un crédit de Fr. 100'000.- auprès Conseil général pour l'achat du terrain de la Gouvernière, un crédit qui lui est accordé le 20 mai 1976. En décembre, c'est au tour du crédit de 1.8 millions pour construction du nouveau centre scolaire polyvalent de passer devant le Conseil général et d'être accepté le 14 décembre 1976. AC-Lignières, rapport du Conseil communal au Conseil général, 6 avril 1976 et 1<sup>er</sup> décembre 1976. Voir les différents articles et compte-rendu dans la presse locale, *La Feuille d'avis de Neuchâtel* et *L'Impartial* notamment.

<sup>&</sup>lt;sup>32</sup> AC-Lignières, dossier « administration, affaire du collège », copie de l'arrêté du Conseil général de Lignières, 14 décembre 1976. Cet arrêté liste les sources de financements de la construction.

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup> AC-Lignières, rapport de la Commission de construction du collège, 3 octobre 1978.

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup> Ces aspects pourraient être développés dans un autre rapport en fonction des besoins du chantier à venir.

<sup>&</sup>lt;sup>35</sup> AC-Lignières, rapport du Conseil communal au Conseil général, 3 octobre 1978.

<sup>&</sup>lt;sup>36</sup> Claire Piguet, « Construire aujourd'hui pour les élèves de demain : l'architecture scolaire de l'après-guerre à Neuchâtel », Nicole Bauermeister (dir.) *Regards sur l'architecture neuchâteloise d'après-guerre*, Cahiers de l'Institut neuchâtelois, nouvelle série, n°38, 2020, p. 61.

lui-aussi notoirement insuffisant, cet autre projet pêchant une nouvelle fois par le manque de vision d'ensemble<sup>37</sup>.





- a) Cérémonie marquant le début du chantier. *La Feuille d'avis de Neuchâtel*, 13 juillet 1977 (photo Avipress-Baillod www.e-newspaper.ch)
- b) Le centre scolaire polyvalent juste avant son inauguration. *La Feuille d'avis de Neuchâtel*, 5 octobre 1978 (Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds, DAV, photo Avipress-Baillod)

### « Ouf, c'est fait! Car on parlait depuis plus de onze ans de cette école »38

#### Programme architectural

Alors que les attentes de la Commission scolaire et le cahier des charges de l'architecte n'ont pu être précisément retracés, le résultat final est par contre bien connu et correspond au programme classique d'une école villageoise de petites dimensions : trois salles de classe, deux salles spécialisées, une salle des maîtres qui sert également de bibliothèque et d'infirmerie, un appartement pour le concierge (4 pièces, cuisine, sanitaire et garage), une salle polyvalente faisant office de halle de gymnastique et salle de spectacle, préau et dégagements<sup>39</sup> Et la presse n'hésite pas à voir dans un tel programme une réponse « aux exigences de l'enseignement moderne », saluant également la flexibilité et la polyvalence des locaux<sup>40</sup>.

#### Parti architectural

Comme nous l'avons vu, le choix de l'emplacement a suscité de vives discussions, au contraire du parti architectural et du style de bâtiment scolaire qui ne sont débattu à aucun moment. Il faut attendre la plaquette d'inauguration de l'édifice pour découvrir le point de vue de l'architecte et sa volonté de marier une approche contemporaine et régionaliste de l'architecture.

« En présence du magnifique terrain de la Gouvernière, il m'a paru évident de rechercher, pour le collège de Lignières, une architecture simple, sans artifice qui s'intègre au village et semble en avoir toujours fait partie. »<sup>41</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>37</sup> « A Lignières non plus, on ne fait pas d'omelette sans casser les œufs! », FAN-L'Express, 24 avril 1979.

<sup>&</sup>lt;sup>38</sup> « Inauguration à Lignières du bâtiment d'école », FAN-L'Express, 8 octobre 1978.

<sup>&</sup>lt;sup>39</sup> AC-Lignières, Collège La Gouvernière, Lignières, plaquette d'inauguration, Lignières, 6 octobre 1978.

<sup>&</sup>lt;sup>40</sup> « Le législatif de Lignières donnera-t-il le feu vert pour la construction d'une école ? », FAN-L'Express, 3 novembre 1975.

<sup>&</sup>lt;sup>41</sup> AC-Lignières, Collège La Gouvernière, Lignières, plaquette d'inauguration, Lignières, 6 octobre 1978.

Le souci revendiqué par l'architecte d'offrir des espaces adaptés aux enfants — des dimensions humaines et une ambiance gaie, notamment — constitue un poncif de l'architecture scolaire, mais la «recherche [d'une] architecture régionale influencée par le paysage, le climat et les caractéristiques architecturales du village »<sup>42</sup> caractérise le projet, influençant les dimensions et les volumes des constructions. « L'ensemble se compose de deux bâtiments de la même importance volumétrique que les anciennes fermes. »<sup>43</sup> Les toitures jouent un rôle fondamental dans cette recherche d'insertion au site, tout en et structurant les espaces intérieurs.

« Ces deux volumes sont couverts de toits descendant jusqu'au sol avec des faîtes alternés selon le rythme des toitures du village. De cette manière le bâtiment est protégé des vents et du climat rigoureux de cet endroit.

Le choix des toitures m'a conduit à un jeu de formes intérieures qui rappellent celles de l'extérieur et assurent l'unité architecturale de l'ensemble. La présence des toits est partout sensible à l'intérieur. » 44

La modernité est à chercher dans le traitement des matériaux laissés apparents et la volonté de simplicité dans les détails d'exécution. Le bâtiment affiche sans complexe ses façades en béton brut, sans crépi, ni peinture, les parements en ardoises Eternit assurant le dialogue avec la couverture.

Alors que le recours à une architecture préfabriquée avait été envisagée en 1968-69, cette solution est abandonnée au profit de constructions en maçonnerie traditionnelle coulée sur place. Probablement séduit par les qualités économiques et esthétiques du béton armé, Édouard Weber manifeste clairement une volonté de s'inscrire dans son temps.

« La construction est réalisée avec les matériaux et techniques de notre époque : le béton apparent, le bois, le verre, la brique ciment naturelle et la toiture en ardoise d'éternit. Les matériaux ont été choisis simples et durables afin qu'ils occasionnent le moins possible de frais d'entretien dans les années à venir.»<sup>45</sup>

#### « Ce n'est pas une ferme, c'est la nouvelle école! » 46

À la lecture de la presse, le nouveau centre scolaire de la Gouvernière répond parfaitement aux aspirations de ses commanditaires. Les installations jugées obsolètes ont en effet été remplacées par des infrastructures dont les autorités n'ont plus à rougir.

« C'est parce que, les études l'ayant démontré, le vieux bâtiment scolaire du village ne convenait plus à son usage, et que c'eût été une dépense de vouloir le moderniser, que la solution d'une construction neuve, moderne et belle parce qu'on a su choisir une esthétique en parfait accord avec l'environnement naturel, a été finalement choisie.

Ce n'est pas une école de luxe. Mais ce n'est pas non plus une école triste : le béton brut, le bois, le verre, la brique en ciment naturelle et l'ardoise-éternit sont heureusement réunis, jouant entre eux en assurant au bâtiment, d'autre part, une longévité garantie. On a travaillé à l'économie mais, pour tout autant, rien n'a été oublier

Lignières s'est donné l'école que la commune méritait : simple, agréable à l' $\alpha$ il, solide et sympathique à vivre quotidiennement. »<sup>47</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>42</sup> AC-Lignières, *Collège La Gouvernière*, *Lignières*, plaquette d'inauguration, Lignières, 6 octobre 1978.

<sup>&</sup>lt;sup>43</sup> AC-Lignières, *Collège La Gouvernière, Lignières*, plaquette d'inauguration, Lignières, 6 octobre 1978.

<sup>&</sup>lt;sup>44</sup> AC-Lignières, Collège La Gouvernière, Lignières, plaquette d'inauguration, Lignières, 6 octobre 1978.

<sup>&</sup>lt;sup>45</sup> AC-Lignières, Collège La Gouvernière, Lignières, plaquette d'inauguration, Lignières, 6 octobre 1978.

<sup>&</sup>lt;sup>46</sup> « Lignières inaugure », FAN-L'Express, 5 octobre 1978.

<sup>&</sup>lt;sup>47</sup> « Lignières inaugure », FAN-L'Express, 5 octobre 1978

Par sa modernité, le nouveau centre scolaire polyvalent doit attirer de nouveaux habitants, contribuant ainsi à la promotion du village et à la relance économique voulues par le Conseil communal. Deux plans de guartier sont en effet en cours d'étude à la fin des années 1970<sup>48</sup>.

« Les locaux des trois étages sont mansardés à cause du toit, la charpente fait un heureux mariage avec le béton et les briques, tous sont de bonnes dimensions et sont munis de grandes baies vitrées qui laissent entrer air et soleil à profusion.

Au milieu du hall, les escaliers s'élèvent librement jusqu'au toit pointu et, partout, la vue s'étend sur la verdure, les champs et les forêts.

À l'est, une grande salle de gymnastique sera utilisée aussi comme salle de spectacle, avec cuisinette et installations sanitaires. »<sup>49</sup>

Par son emplacement, le nouveau collège doit servir « de "pont" entre l'ancien et le nouveau village »<sup>50</sup>, pendant que « la jolie cloche reprise de l'ancienne école mais qui fonctionne à l'électricité désormais »<sup>51</sup> conforte le lien symbolique entre les deux établissements.

Enfin, l'architecture régionaliste confère au bâtiment un ancrage local propice à convaincre les habitants plus récalcitrants au changement.

« Sis au nord-ouest de la localité, en plein champ, il a une allure campagnarde avec son immense toit qui descend presque jusqu'au sol. » $^{52}$ 

« Le bâtiment est là, seul dans les prés, à proximité du bourg. On dirait qu'il y a toujours été tant son architecture est proche des bâtiments de la région.

- C'est quoi cette nouvelle grande ferme, là-bas, demandait récemment un villageois au conseiller communal José Schmoll !
- Ce n'est pas une ferme, c'est la nouvelle école, répondait ce dernier visiblement content de voir qu'on avait si bien intégré un tel bâtiment à la nature qui l'entoure, en rappelant à peine modernisés, l'aspect et les toits de certaines fermes du village proches de la Gouvernière. »<sup>53</sup>

#### « Lignières : une école qui a coûté cher ... »54

Devisé à 1.9 millions, le coût de la construction s'élève finalement à près de 2.1 millions de francs, provoquant une vive polémique qui va déchirer les autorités communales en 1979-1980. L'octroi d'un crédit complémentaire de 965'000 francs destiné à couvrir le dépassement de budget (construction polyvalente et chauffage) est refusé par le Conseil général. L'affaire prend alors une ampleur inusitée, conduisant à une suite de démêlés juridico-politiques, parmi lesquels la constitution d'une commission d'enquête, la démission de certains membres du Conseil communal, un référendum, suivi d'un vote populaire, une expertise fiduciaire<sup>55</sup> et un avis de droit<sup>56</sup>. La sanction des conseillers communaux en charge du dossier pour faute grave mettra un terme à cette affaire<sup>57</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>48</sup> Chacun des plans de quartier doit permettre d'accueillir la construction d'une vingtaine de villas.

<sup>&</sup>lt;sup>49</sup> « A Lignières : un merveilleux collège pour 52 écoliers », *L'Impartial*, 11 octobre 1978.

<sup>&</sup>lt;sup>50</sup> « La future école de Lignières : une contribution à la relance économique », FAN-L'Express, 14 juillet 1977.

<sup>&</sup>lt;sup>51</sup> « Lignières inaugure », FAN-L'Express, 5 octobre 1978.

<sup>&</sup>lt;sup>52</sup> « A Lignières : un merveilleux collège pour 52 écoliers », *L'Impartial*, 11 octobre 1978.

<sup>53 «</sup> Lignières inaugure », FAN-L'Express, 5 octobre 1978.

<sup>&</sup>lt;sup>54</sup> « Lignières : une école qui a coûté cher ... », FAN-L'Express, 24 avril 1979.

<sup>&</sup>lt;sup>55</sup> AC-Lignières, Rapport d'expertise de la Fiduciaire Pierre Beraneck à Neuchâtel, 20 juillet 1979, p. 22.

<sup>&</sup>lt;sup>56</sup> AC-Lignières, Rapport d'expertise de Me François Knoepfler, avocat à Neuchâtel, 19 octobre 1979.

<sup>&</sup>lt;sup>57</sup> AC-Lignières, Rapport du Conseil communal au Conseil général, 21 février 1979. Voir les différents articles et compte-rendu dans la presse locale, *FAN-L'Express* et *L'Impartial* notamment.

A posteriori, force est de constater qu'il n'y a pas eu de malversation de la part des autorités en charge du dossier, de l'architecte ou de l'ingénieur. Le manque de vision d'ensemble et une gestion déficiente des crédits de construction sont par contre flagrants à tous les niveaux décisionnels : des compétences outrepassées par le conseil communal, un crédit insuffisant voté par le Conseil général, une course aux subventions mal gérée dans des délais très courts, un dialogue difficile, etc. L'expert fiduciaire résume les enjeux en ces termes :

« Le crédit de Fr. 1'800'000.- ne couvrait que la construction du bâtiment lui-même et personne ne s'est inquiété de savoir comment seraient financées les infrastructures indispensables : route, places, eau, électricité et égouts, pas plus que l'achat du mobilier et du matériel nécessaire.

Pourtant, il a toujours été évident que l'architecte n'entendait s'occuper que de la construction du bâtiment et ne prenait pas en charge l'ensemble du projet. »<sup>58</sup>

Les habitants avaient donc raison de s'inquiéter à propos des sommes engagées par leurs autorités, mais les difficultés seront de courte durée, car les finances communales seront rapidement équilibrées par les rentrées fiscales des nouveaux habitants qui s'installent dans les quartiers des Planches, Chemarin, Sasselets ouest et Ravières.

## Transformations postérieures 59

En 1990, les travaux d'entretien portent sur l'isolation des fenêtres, l'entretien des bancs des vestiaires, la réparation des portes et les panneaux d'affichage<sup>60</sup>. La même année, le jardin d'enfants quitte les Pipolets pour la Gouvernière. Pour ce faire un crédit de 80'000 francs est accordé permettant le transfert de l'atelier de travaux manuels et l'installation de la classe enfantine au sous-sol<sup>61</sup>.

En 1992, les douches sont remplacées<sup>62</sup>.

En 1997, le sol de la salle polyvalente est refait<sup>63</sup>, une intervention qui ne donne pas satisfaction et qui doit être renouvelée en 2000<sup>64</sup>.

En 1999, les cadres et les fenêtres extérieures sont rénovés<sup>65</sup>.

En 2003, de nouveaux locaux sont aménagés par le bureau Weber Architecture SA, au Landeron, pour accueillir les petites classes.

« Il s'agit de deux salles de classe de 80 m² chacune. Elles seront construites dans le préau nord-ouest de la Gouvernière. Ce bâtiment sera relié au reste du collège par l'intermédiaire d'un passage qui fera office de vestiaire, ce qui procurera un accès entièrement abrité et chauffé. En raison de la proximité des sanitaires des vestiaires de la salle de gymnastique, le Conseil communal a choisi de ne pas intégrer de nouvelles toilettes pour des raisons de coût. » <sup>66</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>58</sup> AC-Lignières, Rapport d'expertise de la Fiduciaire Pierre Beraneck à Neuchâtel, 20 juillet 1979, p. 22.

<sup>&</sup>lt;sup>59</sup> Les documents extraits des archives communales ont été aimablement mis à disposition par M. Bianchini.

<sup>&</sup>lt;sup>60</sup> AC-Lignières, rapport du Conseil communal au Conseil général, 23 février 1990. Arrêté du 8 mars 1990 (CHF 20'000.-).

<sup>61</sup> AC-Lignières, rapport du Conseil communal au Conseil général, 15 juin 1990. Arrêté du 22 juin 1990 (CHF 80'000.-).

<sup>&</sup>lt;sup>62</sup>AC-Lignières, rapport du Conseil communal au Conseil général, 23 octobre 1992. Arrêté du 5 novembre 1992 (CHF 7'000.).

<sup>&</sup>lt;sup>63</sup> AC-Lignières, rapport du Conseil communal au Conseil général, 9 avril 1997. Arrêté du 24 avril 1997 (CHF 27'000.-).

<sup>&</sup>lt;sup>64</sup> AC-Lignières, rapport du Conseil communal au Conseil général, 31 janvier 2000. Arrêté du 24 février 2000 (CHF 29'000.-).

<sup>65</sup> AC-Lignières, rapport du Conseil communal au Conseil général, 1er juin 1999. Arrêté du 29 juin 1999 (CHF 12'000.-).

<sup>&</sup>lt;sup>66</sup> AC-Lignières, rapport du Conseil communal au Conseil général, 9 janvier 2003. Arrêté du 30 janvier 2003 (CHF 550'000.-).





### « Recherche d'architecture régionale »67

« Sur le magnifique terrain de la Gouvernière, il m'a paru évident de rechercher pour le collège de Lignières une architecture simple, sans artifice, qui s'intègre au village et semble en avoir toujours fait partie [...]. En résumé, mon souci a été de créer une école gaie, humaine, dans ses dimensions et les espaces intérieurs qui la caractérisent. »<sup>68</sup>

Ces quelques mots réunissent tous les *topoi* en lien avec l'architecture scolaire: une architecture sobre et solide, qui n'a pas trop d'impact sur les finances publiques, un ancrage local, à l'échelle de la population enfantine. On pourrait encore ajouter que l'école répond aux besoins scolaires et pédagogiques du moment, mais les qualités du nouveau centre scolaire polyvalent de Lignières ne s'arrêtent pas à ces poncifs.

« Un nouveau bâtiment qui par son apparence vous fera un penser à un chalet »<sup>69</sup>

La presse ne s'y trompe pas : le collège de la Gouvernière – ses imposantes toitures à deux pans notamment – constitue un puissant témoignage du sursaut régionaliste de la fin des années 1970, une réaction au cosmopolitisme des modèles qui a longtemps dominé l'architecture des années d'aprèsguerre. Comme le *Heimatstil* au début du 20<sup>e</sup> siècle, ce régionalisme emprunte à l'architecture régionale des formes et un vocabulaire qu'il décline – non sans un certain paradoxe – avec des matériaux, des techniques et des programmes résolument contemporains. Il présente par exemple un traitement « brutaliste » du béton. Ce type de réalisations est alors considéré comme une réponse contemporaine, tout en se réclamant respectueuse des spécificités architecturales jurassiennes et alpines.

Dans la région neuchâteloise, les constructions réalisées par René Faessler pour l'Église évangélique à Neuchâtel (1968-1969) et pour la Fondation des Perce-Neige aux Hauts-Geneveys (1974-1978), ainsi que le Grand Hôtel édifié par André Gaillard et Henri Cevey à Chaumont (1981-1984) s'inscrivent clairement dans le même mouvement<sup>70</sup>.

D'autres sources d'inspiration pourraient être recherchée dans l'architecture des stations alpines des années 1960-1970, de même que des parallèles établis avec les petites salles communales construites à la même époque en Suisse romande<sup>71</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>67</sup> « Recherche d'architecture régionale », La Feuille d'avis de Neuchâtel, 5 octobre 1978.

<sup>&</sup>lt;sup>68</sup> « Recherche d'architecture régionale », La Feuille d'avis de Neuchâtel, 5 octobre 1978. Lignières 2006 p. 184.

<sup>&</sup>lt;sup>69</sup> « Un nouveau collège à Lignières », L'Impartial, 7 octobre 1978.

<sup>&</sup>lt;sup>70</sup> Rue Varnoz 1 à Neuchâtel (fiche RACN 1-3965) ; Mont-Loisir 20a, 22a, 24a et 25 aux Hauts-Geneveys (fiches RACN 47-103 à 47-106) ; chemin du Grand-Hôtel 1-5 (fiches RACN 1-881, 1-886 et 1-887).

<sup>&</sup>lt;sup>71</sup> Une étude complémentaire pourra inscrire ce bâtiment une production plus large à l'avenir.

# Sources consultées

### **Bibliographie**

#### Lignières 2006

• Collectif, Lignières, un village aux confins des trois États, Hauterive, 2006, p. 181-184.

### MAH, II, 1963

• Jean Courvoisier, Les monuments d'art et d'histoire du canton de Neuchâtel, vol. 2, Bâle, 1963.

#### Presse locale (en ligne)

• Archives Arcinfo (1968-79): soit *L'Impartial* et *La Feuille d'avis de Neuchâtel-L'Express* (www.e-newspaperarchives.ch).

#### Archives communales de Lignières

- Carton « 1974 bureau communal concours collège »
- Carton « Commission de construction collège La Gouvernière 1970-1978 »
- Carton « Contrats collège »
- Carton « Gouvernière PV Commission, correspondance, subvention, 1977-1979 »
- Carton « Conseil communal, procès-verbaux, 1970 à 1978 »
- Carton « Vy d'Enty 1-2 »
- divers cartables et dossiers dispersés contenant les projets des architectes mentionnés dans ce rapport, des rapports et de la documentation
- ≠ PV de la Commission scolaire pour les années 1960-1970
- ≠ PV du Conseil général pour les années 1967-75

Remarque : il ne faut pas s'arrêter aux titres des cartons qui peuvent à confusion, le classement des documents ayant été réalisé selon des systématiques variées au fil des années.